Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fonctionnaire indélicat au Département des infrastructures

Une plainte pénale sera déposée auprès du juge d'instruction cantonal

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 décembre 1998

Fonctionnaire indélicat